

*Date de dépôt : 29 octobre 2009*

## **Réponse du Conseil d'Etat**

**à l'interpellation urgente écrite de M. Claude Marcet : Les tribunaux genevois perdent un effet de Euros 1.500.000,- et ils s'en contrefichent royalement**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

En date du 6 octobre 2009, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une interpellation urgente écrite qui a la teneur suivante :

*Un effet de Euros 1.500.000,-, propriété d'une société genevoise, saisi à tort et perdu par la "justice" de ce canton (saisi parce qu'un liquidateur d'une société - moi en l'occurrence - avait voulu jouer la transparence totale avec la "justice") et c'est encore ladite société (qui donc s'offre de l'incompétence crasse du monde politico-juridique actuel de ce canton) qui doit payer des frais de justice après avoir été déboutée pour avoir osé (la vilaine, quelle témérité !!!) porter cette affaire devant les tribunaux pour réclamer le paiement d'une astreinte jusqu'au retour de l'effet perdu. On ne parle même pas ici du fait que la liquidation de la société ne peut donc se terminer et que celle-ci, par conséquent, doit continuer à payer des impôts sur le capital.*

*En matière de n'importe quoi dans ce canton, on frise désormais les sommets.*

*Jusqu'où allons-nous nous enfoncer dans le marécage (terme exact entendu) qu'est devenue la "justice" genevoise aux yeux de plus en plus de citoyens de ce canton et que fait le Gouvernement de ce même canton qui normalement, à la lecture de la Constitution, devrait contrôler le fonctionnement de ladite "justice".*

*Il est vrai que nous sommes ici dans un feuilleton "copains-coquins" connu de la vie politique genevoise qui voit les politiques nommer à la "justice" leurs petits copains (partis politiques et barreau genevois) et ce*

*n'est donc pas ceux-ci qui vont s'en prendre ensuite aux politiques qui les ont élus s'ils entendent rester en place.*

*C'est un peu comme, parmi de nombreuses autres affaires :*

- l'affaire BCGe, l'un des meilleurs exemples que l'on peut citer, où l'on voit des politiques en mal de devenir échapper à toutes sanctions, alors qu'administrateurs d'une entité privée, pour des fautes identiques, ils se seraient immédiatement retrouvés inculpés et rapidement condamnés ;*
- l'affaire Marc Roger et celle de la faillite du Servette FC, puisque la société qui entend récupérer son effet perdu par la "justice" est liée aux dites affaires : Marc Roger et Servette FC, affaires que je connais quelque peu, suffisamment en tous les cas pour avoir pu constater que ce ne sont pas ceux, ici aussi, qui auraient dû se trouver sur le banc des accusés qui l'ont été. Il est vrai que lorsque l'on voit un politique ambitieux, un ancien élu cantonal connu, ce dernier avec peut-être aussi quelques petites responsabilités que d'aucuns pourraient relever, dont le nom apparaît au coin du bois, mais curieusement jamais cité, et certains personnages influents de la vie genevoise se trouver quelque peu "mal barrés", il faut rapidement faire en sorte de les sortir de l'ornière, alors même que :*

- 1. les suivants n'ont pas accepté les comptes qui leur ont été présentés (textes repris d'un rapport de gestion et d'un procès-verbal d'une AGO tenue directement après la reprise des activités de l'ancienne administration: "Il n'a pas été possible de retracer avec exactitude à la fois la situation juridique, comptable et administrative de la société durant cette période dans la mesure où aucun des anciens administrateurs n'est plus là et que le directeur administratif et financier est parti à la fin du mois d'avril" et "Les actionnaires considèrent que le bilan arrêté au 30 juin 2004 dépend de la gestion d'administrateurs démissionnaires non présents aujourd'hui et qu'il est impossible d'avaliser une situation sans être certain de son exactitude et de son évaluation") ;*
- 2. un juriste connu et réputé pour son intégrité parle de saut périlleux intellectuel pour juger le travail d'un expert qui doit absolument aller dans le sens des convictions de la justice-politique de ce canton.*

*Je rappelle aussi ici que dans le cadre d'autres affaires sensibles, la "justice" avait déjà perdu (tiens quand cela l'arrange la "justice" peut perdre des choses sans être inquiétée - voir mes IUE 177, 204 et 349, ainsi que ma motion 1621, motion bien évidemment balayée par les députés, car il ne faut jamais embêter ses petits copains ... c'est pas bien ...) et, pour la*

*petite histoire, l'Etat perd aussi ailleurs des documents importants, puisque j'ai reçu dernièrement pour un client un rappel "courroucé" des impôts pour une déclaration non rendue (en fait rendue plus d'un mois plus tôt, avec un tampon officiel qui le prouve ...), mais j'apprends, lorsque je m'étonne de ce fait, que l'Etat avait égaré deux chariots de taxations !!!, mais chariots finalement retrouvés, puisque la taxation précitée a été enregistrée deux jours après l'envoi d'un rappel pour ... non réception !!!.*

*Il est vra i que le mo nde politique genevois "copains-coquins", c'est surtout désinformer et manipuler l'opinion publique pour se maintenir en place et garantir ses intérêts présents et futurs plutôt que gérer de manière transparente et efficace les intérêts des citoyens de ce canton, ce que m'a notamment permis de constater et de comprendre les huit années passées dans ce parlement, parlement que je quitte sans nul regret, car j'ai pu me rendre compte que son principal souci, par trop souvent, n'est pas de légiférer dans l'intérêt bien compris de ceux qui en ont désigné ses membres, pour mémoire, les citoyens genevois, mais bien de sauvegarder/promouvoir les intérêts de certains lobbys. A ce titre, certains seraient donc bien inspirés de lire l'"Etat hors la loi" de Jean-Marie Pontaut et Frans Szpiner, car les principes "opérationnels" de l'Etat français traités dans ce livre ne sont pas très éloignés de ceux que l'on rencontre dans la vie politique "opérationnelle" genevoise. Pour bien cadrer mon propos, je cite un passage du livre : "L'Etat hors la loi n'est pas un mythe. Il est une pratique quotidienne. A la phrase sublime de Lacordaire : "Entre le pauvre et le riche, c'est la liberté qui opprime et la Loi qui affranchit", il a substitué : "Entre le citoyen et l'Etat, c'est la loi qui opprime et l'Etat qui s'en affranchit".*

*A devoir constater, comme de nombreux citoyens genevois, l'augmentation incessante de l'incurie en différents domaines de gestion de la "maison genevoise", tel le cas relaté dans cette IUE, je commence à comprendre pourquoi de plus en plus de personnes disent avoir honte, en certains cas, d'être des citoyens genevois, comme d'autres ont dit avoir eu honte d'être des citoyens suisses suite au traitement par nos autorités fédérales, avec une véritable mentalité de laquais, de différents dossiers importants. J'ajoute ici que le Gouvernement genevois qui parle de compétences indispensables (au pluriel) pour les conseils d'administration des régies publiques ferait peut-être mieux de balayer préalablement devant sa porte, ce qui permettrait d'éviter aux citoyens genevois de devoir parfois naviguer dans les diverses zones marécageuses que connaît actuellement ce canton avec toutes les dérives que cela comporte (justice, sécurité, enseignement/éducation, finances (un livre s'il fallait dire quelque chose à ce*

*sujet ... et dans cette attente la relecture de mon IUE 518), fiscalité (certains décideurs feraient bien de vivre la vie des entreprises privées avant de prendre des décisions contraires à tout bon sens économique), circulation/mobilité (en quelques années un monument de stupidités innombrables élevé à la gloire de quelques écolos-intégristes), défense de notre culture (le français en particulier où l'on voit curieusement surgir la mentalité "baisse-culottes" de certains pour défendre des intérêts particuliers contraires aux intérêts bien compris des citoyens genevois), arrangements "copains-coquins" évidents dans différents domaines de la vie politique genevoise ou liés directement à celle-ci et j'en passe et des meilleures). Il est vrai qu'il n'y a pas pire aveugle qu'un politicien qui ne veut pas voir et à ce sujet je souris toujours lorsque me remontent en mémoire les propos d'un ancien député, tenus devant témoin, député qui m'avouait qu'il avait reçu des ordres pour ne jamais me montrer un dossier au sein duquel il y avait des problèmes financiers !!! (il y en a donc ...).*

*Comme le prétendent même certains, ce canton n'est même plus un état bananier, c'est une véritable bananeraie. Je viens récemment d'entendre dans la bouche d'un dirigeant connu d'une importante entreprise genevoise et qui connaît parfaitement le monde politique, au fond si ce n'est strictement à la forme : "les politiques en Suisse sont plus élus pour leur caractère "bénévoles" que pour leurs compétences" et j'ajoute que pour les membres nommés par les politiques tant au sein de la "justice" qu'au sein de sociétés à caractère public cela doit être finalement la même chose. On est véritablement "mal barré" dans ce canton et en Suisse avec pour conséquence première que le mur n'est plus très loin avec des révolutions (non des réformes) qui vont devoir s'imposer.*

*Il a quelques années quelqu'un a dit de manière anonyme que je n'étais ni politique ni diplomate. Au terme de ma carrière dans ce Parlement, j'assume finalement ce verdict, car j'ai l'habitude de faire rapidement avancer les choses dans un environnement stratégique préalablement établi de manière correcte, non d'oeuvrer dans un environnement "opérationnel" tel celui du monde politique genevois où j'y ai plus vu de la gesticulation sans autre objectif que de répondre à des intérêts personnels ou ceux de lobbies et parfois, comme je l'ai déjà dit, des arrangements "copains-coquins" qu'une saine et permanente gestion des intérêts de notre collectivité genevoise.*

**Ma question est la suivante :**

*Quand ce gouvernement va-t-il enfin prendre conscience qu'il doit contrôler la justice et lire la Constitution de ce canton et faire en sorte que cet effet soit retrouvé dans les meilleurs délais, ou faut-il considérer définitivement Genève comme une véritable république bananière, du style de celle régulièrement dénoncée dans les médias ? Je rappelle une nouvelle fois les dispositions de l'article 124 de la Constitution genevoise, article très clair puisqu'il parle de Surveillance des tribunaux "... le Conseil d'Etat veille à ce que les tribunaux remplissent leurs fonctions avec exactitude ...", ce qui n'est visiblement pas le cas en la présente circonstance (parmi d'autres connues) puisque le jugement rendu n'a pour but que de couvrir le désordre, avec les conséquences connues (la perte d'un effet de plus d'un million d'Euros !!!) des petits copains de signataires du jugement, effet que l'Etat devra finalement admettre de devoir payer, si ledit effet n'est pas retrouvé, puisque perdu par des services dont il a le contrôle, contrôle il est vrai totalement inexistant. Une relecture de ma question posée dans mon IUE 349 serait d'utilité publique, non la réponse "blablataire" habituelle du Gouvernement aux IUE déposées, le type de réponse qui sera assurément aussi celui naturellement envisagé pour cette IUE.*

## **REPONSE DU CONSEIL D'ETAT**

L'interpellateur considère qu'il appartient au Conseil d'Etat de « contrôler la justice », en particulier lorsqu'il est allégué qu'une pièce ou valeur en main du pouvoir judiciaire ne peut être restituée.

Cette vision des choses est erronée.

Le Conseil d'Etat n'est pas l'autorité à saisir en pareil cas.

L'intéressé peut faire valoir ses griefs auprès d'autres autorités. Il peut utiliser les voies de droit à sa disposition, dénoncer le magistrat qu'il estime fautif au Conseil supérieur de la magistrature, ou encore interpellier la commission de gestion du pouvoir judiciaire.

Le détail relatif à la répartition des compétences entre ces différentes instances se trouve dans les réponses du Conseil d'Etat aux interpellations urgentes écrites 138 et 349.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les députés, à prendre acte de la présente réponse.

**AU NOM DU CONSEIL D'ETAT**

Le chancelier :  
Robert HENSLER

Le président :  
David HILER